

## Office de la propriété intellectuelle

**Intellectual Property** du Canada Office

Un organisme d'Industrie Canada

An Agency of Industry Canada

Canadian

50, rue Victoria Place du Portage I Gatineau (Québec) K1A 0C9

50 Victoria Street Place du Portage I Gatineau, Quebec K1A 0C9

FREDERIC LETENDRE (Yulex, avocats et stratèges, s.e.n.c.r.l) 417, rue St-Pierre Bureau 401 Montréal QUÉBEC H2Y 2M4

Date

29 sept/Sep 2016

Votre référence - Your reference

Numéro de dossier - File number

1802257



Requérant - Applicant

YULEX, Avocats et Stratèges, s.e.n.c.r.l.

Marque de commerce - Trade-mark YULEX et dessin

## AVIS DE RÉCEPTION

Nous accusons réception de la demande d'enregistrement de cette marque de commerce ainsi que du droit de production de la demande. La date de production de cette demande est:

## 27 sept/Sep 2016

Pour toute correspondance veuillez inclure le numéro de dossier mentionné ci-dessus.

Pour obtenir des renseignements sur les marques de commerce veuillez signaler le 1-866-997-1936 ou visitez notre site Web au http://opic.gc.ca. De plus, vous pouvez obtenir de l'information concernant le statut de votre demande à partir de la Base de données des marques des commerce via notre site

La Loi sur les marques de commerce prévoit un système d'enregistrement des marques de commerce. Il est important de remarquer que l'enregistrement d'une marque de commerce ne garantit aucunement que l'emploi de cette marque satisfera aux exigences d'autres lois, ou encore que cet emploi ne constituera pas une infraction à d'autres lois.

## **FILING NOTICE**

Receipt is acknowledged of the application and filing fee for the registration of this trade-mark. This application's filing date is:

For all future correspondence please include the file number stated above.

For general information on trade-marks please call 1-866-997-1936 or visit our Web site at http://cipo.gc.ca. You may also obtain status information on your application from the Trade-marks Database on our Web site.

The *Trade-marks Act* provides a system for registration of trade-marks. It is important to note that the registration of a mark under the *Trade-marks Act* does not imply that its use will comply with the requirements of other statutes, or that such use will not constitute a contravention of other statutes.



